



ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN CONFORMITÉ DE VOTRE SITE WEB

89 179 500€

d'amendes prononcées par la CNIL en 2023

15

nouvelles sanctions prononcées par la CNIL

depuis janvier 2024, dans le cadre de la procédure simplifiée

4

sujets prioritaires de la CNIL pour 2024 : données des mineurs, droit d'accès des personnes, programmes de fidélité et tickets de caisse dématérialisés, collecte de données dans le cadre des JO

Source : site de la CNIL

Répondre à vos enjeux

Depuis l'entrée en vigueur **du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** le 25 mai 2018, **les obligations en matière de traitement de données personnelles** ont été renforcées. Véritable vitrine en ligne de votre entreprise, **votre site web** est l'un des principaux repères de cette conformité.

Si la conformité réglementaire de votre site au RGPD est indispensable, les enjeux du respect de cette conformité vont au-delà :

- **Protection des données** de vos clients et utilisateurs
- **Augmentation de la confiance** de vos clients et partenaires
- **Optimisation de votre stratégie commerciale** et amélioration de votre compétitivité
- **Réduction du risque juridique et financier** (amendes administratives, poursuites pénales, impact sur votre réputation à la suite de la publication d'une décision de sanction, etc.)
- **Valorisation de vos données** et bases de données (en cas de prospection commerciale par exemple)



Les entreprises concernées



Toute entité établie sur le sol européen ou qui traite **des données personnelles appartenant à des personnes situées sur le sol européen** se doit d'être en conformité avec cette réglementation.

Notre différence



Des expertises complémentaires pour répondre à vos enjeux : avocats en droit du numérique, consultants IT et cyber, avocats dans d'autres domaines transversaux, etc.



Un interlocuteur unique pour faciliter la gestion complète de la mission et garantir une relation de proximité

Vos obligations

Pour assurer la conformité RGPD de votre site web, doivent figurer a minima :

- **Les mentions légales** incluant des indications obligatoires permettant à tout utilisateur d'identifier l'éditeur du site web
- **La politique de confidentialité** qui informe les utilisateurs des traitements de données personnelles réalisés par l'éditeur du site web et de leurs finalités
- **La politique de cookies** (et le bandeau cookies) qui détaille les différents types de cookies collectés lors de leur connexion
- **Les mentions RGPD** qui doivent accompagner les formulaires de collecte de données (formulaires de contact, de réservation d'un créneau, de création d'un compte client, etc.)
- **Les différents modes de recueil du consentement** le cas échéant
- **Un moyen de contact** pour permettre aux personnes concernées d'exercer leurs droits



Outre ces formalités obligatoires, **d'autres sont facultatives mais néanmoins primordiales** pour assurer la protection de vos intérêts, telles que **les Conditions Générales d'Utilisation (CGU)**, à ne pas confondre avec les CGV nécessaires en cas de vente en ligne.

Les sanctions encourues

En cas de non-respect de ces obligations, **les sanctions financières et pénales** sont sévères, à savoir principalement :



SANCTIONS PÉNALES :

Traitements de données à caractère personnel sans respect des formalités préalables à leur mise en œuvre :

peines pénales pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 300 000€ d'amende (article 226-16 du Code pénal)

Absence de mentions légales :

peines pénales pouvant aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 75 000€ d'amende, multiplié par cinq pour les personnes morales



SANCTIONS ADMINISTRATIVES :

Non-respect de la législation en matière de données personnelles. Selon la violation commise, sanctions pécuniaires pouvant s'élever :

- jusqu'à 10M€ ou, pour les entreprises, 2% du CA annuel mondial (le montant le plus élevé étant retenu),
- jusqu'à 20M€ ou, pour les entreprises, 4% du CA annuel mondial (le montant le plus élevé étant retenu).

A noter : c'est le chiffre d'affaires global du groupe qui est pris en compte pour le calcul des sanctions pécuniaires



AUTRES SANCTIONS :

Mise en demeure, publication de la décision, limitation temporaire ou définitive du traitement, arrêt du traitement, suspension des flux de données adressées à un destinataire situé dans un pays hors UE ou à une organisation internationale, etc.

Nos savoir-faire

Nos **avocats en droit du numérique** sont à vos côtés pour assurer la mise en conformité de votre site web. Nous vous proposons **un accompagnement global** à deux niveaux, en fonction de votre niveau de conformité :



AUDIT DE CONFORMITÉ RGPD DE VOTRE SITE WEB

Identification des points de non-conformité

Nous réalisons un état des lieux de votre site web afin d'identifier, au sein d'un livrable, les points de non-conformité en lien avec la réglementation applicable en matière de données personnelles.

- A l'issue de cet audit, nous pourrions sur votre demande vous proposer sur devis de rédiger les modifications nécessaires pour assurer la conformité de votre site web au RGPD.



FORMALISATION DE VOTRE DOCUMENTATION RGPD

Nous pouvons formaliser **l'ensemble des documents nécessaires à la conformité RGPD** de votre site web avec la réglementation en vigueur.

Dans ce cadre, nous rédigerons pour vous :

- **Vos mentions légales**
- **Votre politique de confidentialité**
- **Votre politique de cookies**
- **Les mentions RGPD** à apposer au bas de vos formulaires de collecte
- **Un modèle type de bandeau cookies**

Pour en savoir plus



Catherine Chabert

Avocat Associée - Droit du numérique
implid - Barreau de Lyon
06 14 42 72 22
pole.it-ip@implid-legal.com



Natacha Bialek-Djeghdali

Avocat Senior - Droit du numérique
implid - Barreau de Lyon
06 27 92 54 20
pole.it-ip@implid-legal.com



Hélène Nicolas

Avocat - Droit du numérique
implid - Barreau de Lyon
06 27 92 54 27
pole.it-ip@implid-legal.com